

**FICHE INSCRIPTION GARDERIE**

**Toute inscription à la garderie doit faire impérativement l'objet d'un livret périscolaire.**

Ce document est **obligatoire** et téléchargeable sur [grandreims.fr](http://grandreims.fr)  
Rubrique > Le Grand Reims > Les Pôles > Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims

Nom et prénom du responsable légal : ..... Tél. : ...../...../...../...../.....  
 Mon enfant va à la garderie de : (*inscrire la commune*) .....  
 Nom et prénom de l'enfant : ..... Classe : .....

**Pour toute modification ponctuelle ou régulière, veuillez vous adresser à : [periscolaire.vcmr@grandreims.fr](mailto:periscolaire.vcmr@grandreims.fr)**

/!\ Mettre une croix dans chaque case (1 case = 1jour)

	SEMAINE	LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI	
		Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
36	Du 4 au 8 septembre								
37	Du 11 au 15 septembre								
38	Du 18 au 22 septembre								
39	Du 25 au 29 septembre								
40	Du 2 au 6 octobre								
41	Du 9 au 13 octobre								
42	Du 16 au 20 octobre								
<b>VACANCES DE LA TOUSSAINT</b>									
45	Du 6 au 10 novembre								
46	Du 13 au 17 novembre								
47	Du 20 au 24 novembre								
48	Du 27 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre								
49	Du 4 au 8 décembre								
50	Du 11 au 15 décembre								
51	Du 18 au 22 décembre								
<b>VACANCES DE NOËL</b>									
2	Du 8 au 12 janvier								
3	Du 15 au 19 janvier								
4	Du 22 au 26 janvier								
5	Du 29 janvier au 2 février								
6	Du 5 au 9 février								
7	Du 12 au 16 février								
8	Du 19 au 23 février								
<b>VACANCES D'HIVER</b>									
11	Du 11 au 15 mars								
12	Du 18 au 22 mars								
13	Du 25 au 29 mars								
14	Du 1 <sup>er</sup> au 5 avril								
15	Du 8 au 12 avril								
16	Du 15 au 19 avril								
<b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>									
19	Du 6 au 7 mai								
20	Du 13 au 17 mai								
21	Du 20 au 24 mai								
22	Du 27 au 31 mai								
23	Du 3 au 7 juin								
24	Du 10 au 14 juin								
25	Du 16 au 21 juin								
26	Du 24 au 28 juin								
27	Du 1 <sup>er</sup> au 5 juillet								

TOUTE INSCRIPTION EN CANTINE CONSTITUE UNE ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET ENGAGE FINANCIÈREMENT LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

**Date et signatures des 2 représentants légaux :**